

« Le paillage mécanique des veaux a été supprimé »

Correctif. Annick, Christophe et Clément Benoist paillaient mécaniquement leurs veaux par souci de simplification et de confort du travail. Ils ont testé le paillage manuel avant de l'adopter définitivement. Les problèmes respiratoires des veaux se sont considérablement réduits. Cette solution a été choisie avant toute amélioration de la ventilation du bâtiment.

L'EXPLOITATION

- À Carisy-Belle-Étoile (Orne)
- 3 associés parents-fils et un salarié
- Regroupement de 2 troupeaux début 2023
- 170 vaches à 80 % holsteins, 10 % montbéliardes et 10 % croisées holsteins x montbéliardes en zéro pâturage
- 1,92 Ml de référence
- 235 ha (75 de maïs, 65 de prairies, 80 de blé et 15 de colza)

La paille d'orge récoltée cet été est de bonne qualité. En revanche, celle de blé a souffert des champignons. Elle produit de la poussière au moment du paillage des animaux. Il faut donc être encore plus précautionneux que d'habitude pour celui des veaux de moins de 6 mois dont le système respiratoire n'est pas mature. Celui-ci n'est pas capable de lutter correctement contre les particules fines que sont les poussières de paille et de concentrés, ni contre les champignons et l'air vicié (ammoniac, dioxyde de carbone) si le bâtiment est mal ventilé. « Les par-

ticules fines saturent le système de filtration du poumon et favorisent l'installation de pathogènes dans ses voies profondes, ce qui déclenche des problèmes respiratoires », explique Benoît Michenot, spécialiste des veaux au GDS (groupe de défense sanitaire) de Loire-Atlantique. Sur les conseils du GDS de l'Orne, il a réalisé l'automne dernier, entre autres, un diagnostic d'ambiance et de confort du logement des veaux d'Annick, Christophe et Clément Benoist à l'occasion de l'installation de ce dernier. Ils mènent depuis la fin 2022 le regroupement de leur troupeau de



Benoît Michenot, spécialiste des veaux au GDS 44, est favorable à un accès permanent des veaux à l'extérieur, sur sol stabilisé.

« Il faut faire confiance à l'intelligence de l'animal. »

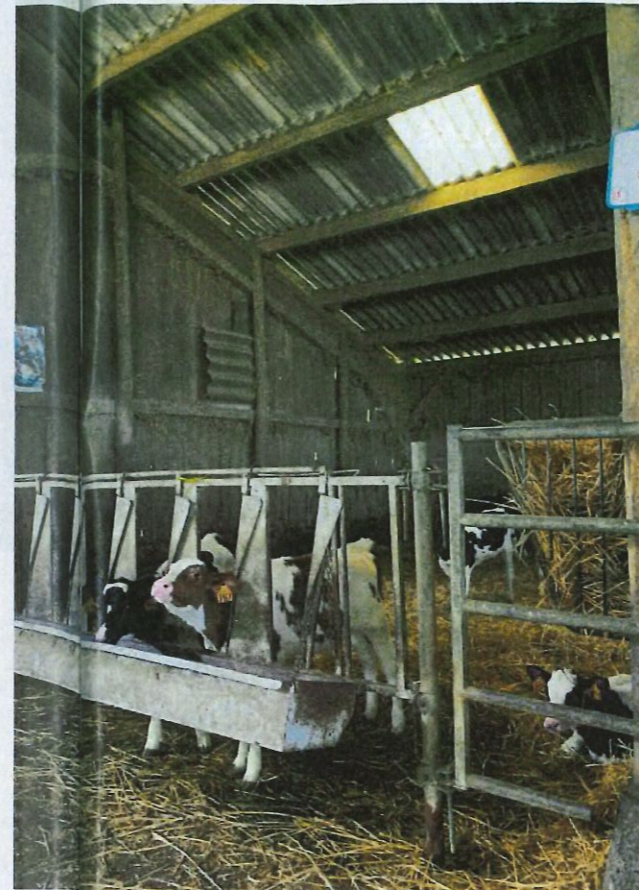
110 vaches avec un de soixante (lire le reportage paru dans L'Éleveur laitier de juin 2023).

Hierarchiser les priorités

L'audit a abouti en priorité à l'abandon du paillage mécanique, connu pour fabriquer de la poussière, et à son remplacement par le paillage manuel. « Nous rencontrons avant le regroupement de gros problèmes pulmonaires chez nos veaux. Les frais vétérinaires étaient élevés et le temps passé à les soigner important. L'objectif des 200 kg à 6 mois d'âge n'était pas atteint. Nous étions vingt kilos en dessous, mesurés à l'aide d'un mètre ruban autour du thorax. Il fallait résoudre cette situation avant d'enclencher le regroupement des deux troupeaux », confie Annick. À première vue, l'arrêt du

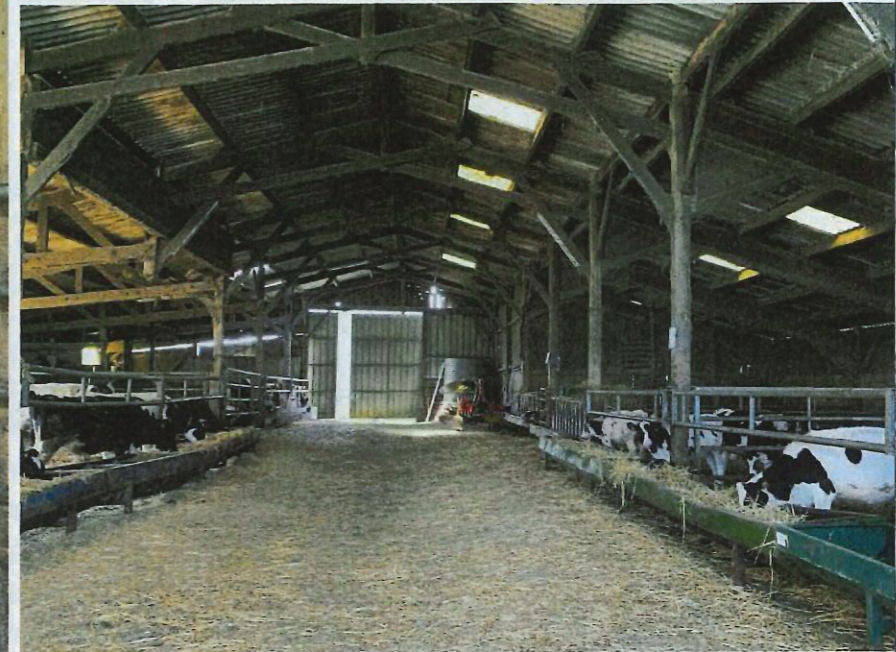
Satisfaits. Depuis l'automne, Annick et Christophe paillent tous les matins à la main les six cases à veaux. L'occasion aussi de les observer et de les familiariser à la présence humaine.

PHOTOS : C. HUE



◀ **Confort.** La pose d'un faux plafond de 6,4 m² à 1,7 m au-dessus des tout jeunes veaux complétera les améliorations prévues sur le bâtiment. Il protégera les veaux du froid.

▼ **Bâtiment.** Les veaux sont logés dans un bâtiment semi-ouvert mais insuffisamment ventilé. Le GDS de Loire-Atlantique, qui a réalisé un diagnostic, recommande des entrées d'air aux pignons.



paillage n'allait pourtant pas de soi. La conception du bâtiment aurait pu être mise en cause. Les jeunes animaux sont en effet hébergés dans un bâtiment destiné aux adultes. Contre le long-pan exposé ouest sont installées six cases pour les lots âgés de 2-3 semaines à 6 mois. Ils ont en vis-à-vis les vaches en préparation vêlage. « Le bâtiment n'est pas adapté aux jeunes animaux, reconnaissent les associés, mais il convient à notre organisation actuelle. » Le diagnostic de Benoît Michenot met en évidence un volume d'air total trop important pour les veaux. « Il est de 78 m³ par animal alors que le veau a besoin de 15 m³. Celui nécessaire pour les adultes, lui, est respecté. » Il constate également un espace sous-ventilé. « Le bâtiment est ouvert côté vaches mais fermé côté veaux, c'est-à-dire sans aucune entrée d'air, tout comme le pignon exposé sud-ouest. Seuls 2,2 m³ sont ouverts sur les rives du pignon orienté nord-est. Enfin, il n'y a pas de sortie d'air au faîtage de la toiture. » La logique aurait été de créer des entrées d'air et une sortie, mais les problèmes respiratoires toute l'année lui mettent la puce à l'oreille. « Assurer le renouvellement

souhaitable de l'air n'aurait pas supprimé totalement les effets néfastes du paillage mécanique et aurait refroidi le bâtiment. » Les trois associés avouent avoir réfléchi quelques jours avant d'accepter le paillage manuel. « Nous avons d'abord décidé de faire un essai. Nous n'étions pas emballés par l'idée car le paillage mécanique nous simplifiait le travail, confie Christophe. Nous paillions les vaches en "prépa vêlage" puis, dans la foulée, les veaux. Une seule personne était monopolisée contre deux aujourd'hui, Annick et moi. » Le test est concluant. Ils continuent depuis, en stockant les balles de paille au bout de l'allée centrale pour plusieurs jours. « Cet hiver, nous n'avons soigné que deux veaux pour un problème pulmonaire et sommes à mi-chemin de notre objectif de 200 kg à 6 mois. Le paillage est aussi l'occasion d'observer les animaux et de les familiariser avec nous », ajoute l'éleveur.

Le veau sait ce qui est bon pour lui

Le regroupement des deux troupeaux mobilise aujourd'hui toute l'énergie d'Annick, Christophe et Clément mais ils gardent en tête les autres pro-

positions de Benoît Michenot pour améliorer l'ambiance du bâtiment : un bardage en bois ajouré partiel sur pignon sud-ouest, un faux plafond fait d'un grillage et d'une couche de paille pour protéger du froid les tout jeunes veaux qui sont dans la première case (1,7 m de haut, 1,6 m de large sur 4 m de long), un nouveau bardage ajouré sur le pignon nord-est une optimisation de la luminosité de la toiture. « Un protocole de vaccination contre les pathologies respiratoires pourrait être mis en place en concertation avec le vétérinaire », complète Benoît Michenot. D'une manière générale, le conseiller envisage systématiquement un accès extérieur sur sol stabilisé pour les veaux de plus de 1 mois. « Il faut faire confiance à l'intelligence de l'animal. Il choisira ce qui est bon pour lui, affirme-t-il. S'il estime bénéficier d'un meilleur confort dehors, il sortira. De même, dans le bâtiment, s'il a moins froid sous le faux plafond, il rentrera sous l'abri. » C'est une nouvelle façon d'aborder sa santé : en se plaçant de son point de vue mais sans renoncer au confort de travail de l'éleveur.

CLAIRE HUE